

Procès-verbal
Conseil d'institut de l'INSPÉ
de l'académie de Strasbourg
Séance du mardi 18 juin 2024

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024**
2. **Information du Directeur et du Président du conseil**
3. **Formations**
 - 3.1. **MECC 2024/2025**
 - 3.2. **Modification de maquettes : MEEF Eco gestion : stage facultatif**
4. **Relations internationales**
 - 4.1. **Programme Mobilité IDEX 2024**
5. **Divers**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) **Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) **Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
/
 - b) **Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
Jean-Luc DENNY, Najoua MOHIB
 - c) **Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
/
 - d) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM, Nicolas COPPENS
 - e) **Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Marjorie ROUGIER
 - f) **Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Léo FACONNIER (titulaire), Johann-Wolfgang METZ (suppléant), Mathilde SALOMON (titulaire)

- 2) **Représentants de l'Université de Strasbourg**
/

3) Personnalités extérieures

a) Représentant du conseil régional

/

b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Céline CROCENZO, Olivier DELARUE, Anne-Laure MATTERN, Céline MOUROT-STORCK

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Jean-Charles FONTAINE

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Baptiste MELGAREJO

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Éric FLAVIER, François GAUER, Éric TISSERAND, Kaitlin BALTASAR

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Mina EL HADOUCHI

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Cédric BAILLET	➤ Procuration à Céline CROCENZO
Nathalie BERTRAND	➤ Procuration à Najoua MOHIB
Philippe CLERMONT	➤ Procuration à Jean-Luc DENNY
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Camille FAUTH	➤ Procuration à Olivier DELARUE
Anemone GEIGER-JAILLET	➤ Procuration à Najoua MOHIB
Patricia MULLER	➤ Procuration à Anne-Laure MATTERN
Emmanuelle PERNOUX	➤ Procuration à Céline MOUROT-STORCK
Thierry ROHMER	➤ Procuration à Nathalie BERTRAND
Thierry ROHMER	➤ Procuration à Anemone GEIGER-JAILLET

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Thierry BURGER-HELMCHEN, Cathie DE SA MIRANDA (titulaire), Carine MULLER (suppléant), Frédéric STEMMLER (suppléant), Aubanelle RODRIGUEZ (suppléant), Thierry ROHMER, Samir SALEM (titulaire), Dorothee SCHUMPP, Irène WEISS

La séance débute à 9h05.

Olivier Delarue donne lecture des procurations.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

Nicolas Coppens fait une remarque page 5 : « Les avancées énormes des deux dernières années sont mises en suspens ». Il précise qu'elles ne seront pas en suspens mais ne pourront pas être améliorées comme il l'aurait souhaité.

La phrase sera remplacée par « Les avancées énormes des deux dernières années sont ne seront améliorées comme il l'aurait souhaité ».

**Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2024, avec la modification apportée, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
(22 votants : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

2. Information du Directeur et du Président du conseil

■ Campagne dialogue stratégique 2024

François Gauer explique que la réunion de présentation de notre dialogue stratégique s'est déroulée le 6 juin dernier, avec les membres du comité de direction de l'INSPE (F. Gauer, B. Bultingaire, E. Tisserand, E. Flavier) et une partie de la gouvernance de l'Unistra (A. Knaebel, E. Demont, F. Berrod, C. De Casteljou, Jean-Paul De la Rica).

Il a été discuté des orientations stratégiques principales de la composante pour l'année à venir :

- Mise en place de la nouvelle réforme de la formation des enseignants
- Restructuration de certaines filiales de formations, notamment celles des Sciences de l'Éducation et de la Formation
- Deuxième tranche Meinau : arrivées de tous les collègues qui sont hébergés au 7 rue de l'Université et du site de Neudorf.

Ces événements ont un impact sur la vie de la composante en interne et il sera important de repenser l'organisation interne qui pourraient engendrer également des changements d'organisation.

Il a ensuite été évoqué la campagne emplois pour la rentrée 2025 (document présenté aux membres du conseil au mois d'avril).

L'équipe de la présidence sait que la rentrée de notre composante sera compliquée, en attendant plus d'informations pour la réforme envisagée. Ils seront souples et compréhensifs concernant la modification des contenues des maquettes.

■ Réforme

François Gauer donne les derniers éléments connus de cette réforme.

Le parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME) devrait disparaître et donner lieu à une licence professorat des écoles (LPPE).

François Gauer précise que les structures INSPE ne devraient pas bouger, dans un avenir proche, car pour toute évolution, il faudrait opérer ce changement par une loi.

Nous sommes en attente de la validation par le conseil d'état de la place du parcours en L3, de la réglementation des textes pour les concours, du cadrage de la LPPE, de l'évolution des masters MEEF. Ce conseil d'état rendra ses conclusions le 9 juillet prochain.

François Gauer indique qu'il est prudent d'attendre la confirmation des décisions prises. Il précise que le réseau des directeurs d'INSPE a demandé l'ajout la licence "Préparation aux professorats des écoles" dans la liste des mentions autorisées.

Concernant la dénomination du terme MEEF, il serait remplacé par des masters « M2E » avec pour mentions « Professeur des écoles », « Professeur du 2nd degré » et « Professeur en encadrement éducatif en milieu scolaire (CPE) ».

Léo Faconnier demande des précisions sur la construction d'un parcours spécifique pour les non-lauréats du concours (information lue dans l'AEF).

François Gauer répond par l'affirmative en précisant que cela ne sera pas un parcours spécifique et que c'est une demande forte de tous les établissements universitaires.

Éric Tisserand rajoute que bien sûr cela ne sera d'actualité que si la réforme va à son terme. Dans le cas contraire, nous restons dans la structure existante.

Il est précisé qu'il y aura différents statuts d'étudiants : lauréats des concours qui auront suivi la formation de licence PPE, lauréats des concours qui auront suivi une autre formation de licence et qui suivront des contenus différents, non-lauréats des concours qui bénéficieront d'une préparation aux concours pour le repasser en fin de M1 et rejoindre le M2. Il y aura également des étudiants ayant obtenu un master à qui il faudra prévoir un parcours DIU. Les DIU continueront à exister, avec mutualisations des étudiants.

Léo Faconnier demande si le contexte politique pourrait affecter la mise en place de cette réforme.

François Gauer répond que cette réforme est portée par le gouvernement actuel et qu'il est prudent d'attendre la suite des décisions. Il indique que le Réseau des INSPE se questionne sur l'envoi d'un courrier aux partis politiques pour connaître leur position sur cette réforme.

3. Formations

3.1. MECC 2024/2025

Éric Tisserand précise que « nous sommes dans une situation particulière où nous demandons à nos membres d'adopter des MECC qui sont stabilisées et définitives mais dont les documents de présentation vont évoluer pour être plus clairs ».

Les règles générales seront affichées, les informations sont inscrites de manières claires (assiduité en stage, rendu de productions, nature, durée, notes planchées des épreuves, ...).

Il est donc présenté aux membres des documents pour chaque parcours :

- « Version consolidée » : document communiqué aux étudiants
- « Version de suivi » : document justifiant les modifications souhaitées (ajout, suppression)

Ces documents seront également validés par la CFVU de l'Unistra.

La DES (Direction des études et de la scolarité) de l'Unistra a confirmé qu'il est important de faire valider à ce conseil les MECC.

Éric Tisserand remercie les élus étudiants. Ils ont travaillé en amont de ce conseil sur ces documents lors d'une réunion préparatoire. Il apprécie leur lecture attentive des documents et leur participation pour la clarification de certains attendus. Il souhaite continuer à travailler avec les étudiants élus l'année prochaine sur tous les documents pédagogiques.

Patricia Cattarin-Muckensturm demande des précisions concernant l'assiduité.

Éric Tisserand précise qu'il a été décidé de rester aux règles générales de l'Unistra, que seuls les TD (travaux dirigés) et les TP (travaux pratiques) sont soumis à assiduité.

Jean-Luc Denny demande s'il y a des indicateurs de ces contrôles d'assiduité, est-ce qu'il y a des effets (rapport des étudiants avec la composante, aux matières, aux enseignements), il serait intéressant de mesurer les éléments avec des chiffres.

Éric Tisserand précise que cette question est souvent débattue en réunion des co-responsables, sans avis tranchés.

Cette question sera étudiée avec les équipes pédagogiques et les étudiants élus dès connaissance de la nouvelle réforme.

**Les MECC pour la rentrée 2024/2025 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.
(22 votants : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

3.2. Modification de maquettes : MEEF Eco gestion - stage facultatif

Éric Tisserand expose le problème des étudiants pour trouver des stages en entreprise au mois de juin (15 jours, non-rémunéré). Les étudiants ont alerté leurs enseignants sur le fait qu'ils sont en concurrence sévère avec les lycéens et qu'il est difficile de trouver un lieu de stage. Ils sont inquiets, celui-ci étant obligatoire.

D'autre part, en prévision d'un éventuel concours en L3, auquel pourrait prétendre certains étudiants, il est à prévoir que la période du stage pourrait interférer avec les dates des oraux de concours. Il y aurait là une deuxième contrainte dans leur stage.

Les étudiants estiment que ce stage est très intéressant pour eux mais demandent de la souplesse.

Il est donc proposé de faire basculer le stage de obligatoire à facultatif.

Éric Tisserand rajoute qu'en cas de réforme, les cadrages des futurs masters "M2E" prévoient un temps de stage hors Éducation Nationale pour les lauréats des concours.

**La modification de cette maquette est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
(22 votants : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

4. Relations internationales

4.1. Programme Mobilité IDEX 2024

François GAUER présente le document, réponse de la composante à un appel « Mobilité IDEX 2024 ».

Un étudiant a répondu à l'appel.

Il est demandé aux membres du conseil de valider l'interclassement des candidatures.

**L'interclassement des candidatures est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
(22 votants : 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

5. Divers

■ Cérémonie de remise de diplôme

Najoua Mohib souhaite soulever un point suite à un conseil de perfectionnement du master SEF.

Les collègues de parcours ont souhaité faire part d'une remarque concernant la cérémonie de remise de diplôme prévue par l'INSPE au mois de novembre. Pour cette année, cela ne pourra pas se faire avec les étudiants de cette promotion, car comme les modalités étant très spécifiques : en alternance, en formation continue et à distance (M1 et M2).

Comme les années précédentes, il y a toujours eu des remises de diplômes pour ces masters à part. Les invitations avaient déjà été lancés, avant celles de l'INSPE.

François Gauer entend les remarques, les fera suivre à Corinne Jaeck, directrice-adjointe, en charge de ce dossier.

Il précise que la date fixée par l'INSPE en tenant en compte toutes les questions techniques et aussi la possibilité de procéder à l'édition des diplômes avec les services de l'Unistra.

■ Communication de l'ordre du jour

Najoua Mohib fait suivre une question des collègues MCF qui l'ont interpellée sur l'accessibilité des documents du conseil d'institut (PV, ordre du jour, ...).

Elle demande s'il n'est pas pertinent d'envoyer un mail à tous les collègues pour leur indiquer où trouver les PV sur internet.

François Gauer répond qu'un mail pourra être envoyé aux collègues sur cette question pour leur rappeler que ces documents sont d'ores et déjà accessibles à tous.

Afin que les collègues connaissent l'ordre du jour du conseil en amont, Najoua Mohib propose de les communiquer également aux collègues. François Gauer propose également de communiquer cette information via Ernest.

Eric Tisserand précise qu'à l'époque, les élus des personnels s'étaient mis d'accord : pas de transmission avant le conseil, recueillir leurs prérogatives, les élus communiquent par la suite avec les collègues de leur collège pour leur transmettre les informations.

Marjorie Rougier précise qu'avec Olivier Delforge qu'après chaque conseil ils font systématiquement un compte-rendu synthétique par mail aux collègues BIATPSS.

■ **Hommage à M. Fontaine**

Eric Tisserand souhaite rendre hommage à Monsieur Jacky Fontaine, enseignant, conseiller en formation, détaché à l'EAFIC et interlocuteur privilégié de l'INSPÉ. Il souhaite lui rendre hommage et montrer avec émotion que sa disparition (décès) touche tout l'ensemble de la communauté.

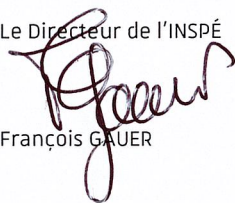
La prochaine séance se tiendra le 20 septembre.

La séance est levée à 10h35.

Fait à Strasbourg, le 20 septembre 2024

Le Directeur de l'INSPÉ

François GAUER



Le Président du conseil

Olivier DELARUE

